

Annexe au certificat d'accréditation
N° 5/001
Selon la norme : ISO/CEI 17065:2012

Organisme :

Société Nationale de Certification et d'Homologation s.à.r.l.
2a, Kalchesbrück
L-1852 Luxembourg

Version de l'annexe technique : 1
du 24 septembre 2018

Date d'émission du certificat d'accréditation : 24 septembre 2018
Date de validité du certificat d'accréditation : 24 septembre 2023

Document approuvé par :



Dominique Ferrand
Chef de département de l'OLAS



OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE

Organisme :	SNCH s.à.r.l.	Norme :	ISO/CEI 17065
Contact :	Mme Camille Delgoffe	n° d'accréditation :	5/001
Rue :	2a, Kalchesbrück	Version :	1
Ville :	L-1852 Luxembourg		
Pays :	Luxembourg		
Téléphone :	26-15-70-250		
Fax :	26-15-70-244		
e-mail :	camille.delgoffe@snch.lu		

Portée d'accréditation d'un organisme de certification de produits

Domaine général : PRO1 – Certification de produits industriels

Domaine technique : PRO1.2 – Homologation des véhicules

produits ou groupes de matériaux	référentiels
<p>Certification relative à l'homologation de véhicules :</p> <p>(y compris systèmes, composants et entités techniques)</p> <ul style="list-style-type: none">• Véhicules à moteur toutes catégories• Véhicules à moteur à 2 ou 3 roues• Tracteurs agricoles ou forestiers et leurs remorques	<p>CEE</p> <p>Directives du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques.</p> <p>Le détail des directives est disponible sur le site Internet :</p> <p>https://ec.europa.eu/growth/sectors/automotive/legislation_fr</p> <p>ECE</p> <p>Commission Economique pour l'Europe – Comité des Transports Intérieurs</p> <p>E/ECE/324 - E/ECE/TRANS/505 Rev.2 du 5 octobre 1995</p> <p>« Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions. »</p> <p>Le détail des règlements associés à « l'accord de Genève » est disponible sur le site Internet :</p> <p>http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29regs.html</p> <p>Code de la route – Recueil de législation routière</p>

Domaine technique : PRO1.8 – Bateaux de plaisance

Directive Européenne : 2013/53/UE - relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur

Transposition en droit national : Loi du 23 décembre 2016 relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques

PRO1.8.2 – Moteurs à propulsion – Emissions gazeuses

Modules, annexes :

- module B : examen UE de type

PRO1.8.3 – Moteurs à propulsion – Emissions sonores

Modules, annexes :

- module A1 : contrôle interne de la fabrication et essais supervisés du produit

Domaine technique : PRO1.9 – Emissions sonores

Directive Européenne : 2000/14/CE - relative émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments

Transposition en droit national : Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 portant application de la directive 2000/14/CE relatives aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments et le Règlement grand-ducal du 19 avril 2006 modifiant l'article 13 du règlement grand-ducal du 21 décembre 2001.

Modules, annexes :

- Annexe VI : contrôle interne de la production avec évaluation de la documentation technique et contrôle périodique
- Annexe VII : vérification à l'unité

Domaine technique : PRO1.10 – Articles pyrotechniques

Directive Européenne : 2013/29/UE - relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'articles pyrotechniques (refonte)

Transposition en droit national : Loi modifiée du 27 mai 2016 concernant la mise à disposition sur le marché d'articles pyrotechniques

PRO1.10.1 – Airbags

Modules, annexes :

- Annexe II - module B : examen « UE de type »

Fpr EN ISO 14451-1 à 10

PRO1.10.2 – Prétensionneurs de ceinture de sécurité

Modules, annexes :

- Annexe II - module B : examen « UE de type »

Fpr EN ISO 14451-1 à 10